

Programme rwandais de démobilisation et réintégration : Observations au sujet de la réintégration des ex-combattants

La Commission et le Programme rwandais de démobilisation et de réintégration (CRDR/PRDR) furent établis par le Gouvernement du Rwanda en 1997. Ils avaient pour objectifs d'aider à consolider la paix et d'encourager la réconciliation et le développement en soutenant la démobilisation et la réintégration socioéconomique des ex-combattants. Pendant la première période de programmation, de 1997 à 2001, plus de 18.600 ex-combattants furent démobilisés. Une nouvelle période de programmation commença en 2002, avec l'appui du MDRP et de la Banque mondiale. À ce jour, 36.750 ex-combattants supplémentaires ont reçu un appui pendant la seconde phase du programme.

Pour procéder à une réflexion au sujet de ses activités et perfectionner la programmation des deux dernières années, le PRDR commandita une série d'études spécialisées en 2005. Ces études portent sur les questions relatives à l'impact social et environnemental de la programmation, ainsi que sur l'effet des activités du programme sur des sous-

groupes particuliers d'ex-combattants. Les principales conclusions, leçons dégagées et recommandations de trois de ces études sont récapitulées dans cette note d'information, dans l'espoir de stimuler une discussion sur les problématiques de la réintégration des ex-combattants et d'informer et de renforcer l'action de nos partenaires dans la région.

Étude d'impact social et environnemental

Quel a été l'impact de l'appui à la réintégration fournit par la CRDR aux ex-combattants sur le bien-être des communautés rwandaises ?

Cette étude a évalué l'impact social et environnemental des sous-projets de réintégration des ex-combattants au niveau communautaire et a étudié les perceptions des représentants communautaires au sujet des ex-combattants. Plus de 570 membres des Comités de

développement communautaire et des Comités politico-administratifs – organes locaux chargés de passer en revue et d'approuver les propositions soumises par les ex-combattants pour l'emploi de leurs indemnités de réintégration – issus de toutes les provinces du pays furent interviewés.

Enseignements

Dans l'ensemble, les communautés et les ex-combattants se font confiance et s'acceptent mutuellement. Un très grand nombre de personnes interrogées a noté que la communauté les a accueillies favorablement, qu'elle apprécie les idées, compétences, aptitudes et contributions des ex-combattants et qu'elle est disposée à en élire certains à des fonctions politiques. Il fut également remarqué que les ex-combattants participent activement à la vie communautaire, y compris les réunions publiques, les initiatives de travaux communautaires et les activités visant à solidifier l'unité et la réconciliation.

Remarque: depuis la publication des études réalisées en 2005, la CRDR a commandité d'autres travaux d'évaluation et d'impact en 2006, 2007 et 2008 ; ces derniers sont en cours de revue et feront l'objet d'une note d'information ultérieure.

Les ex-combattants ne sont pas perçus comme un risque à la sécurité locale. Plus de 90% des personnes interrogées conviennent que les ex-combattants ont aidé à renforcer la sécurité par leurs idées, attitudes et actions (comme la participation aux patrouilles de sécurité locales, l'échange d'informations relatives à la sécurité, etc.) Les dirigeants communautaires estiment que la population générale ressent peu de rancœur au sujet des avantages dont bénéficient les ex-combattants.

De nombreux ex-combattants consacrent les indemnités de réintégration versées par le PRDR à des activités génératrices de revenu. Plus des deux-tiers des personnes interrogées peuvent identifier des activités génératrices de revenu dans leur province. L'agriculture, l'élevage et le commerce sont les projets les plus couramment cités. Des activités supplémentaires très variées sont citées, dont la construction, la menuiserie, le nettoyage et le transport. L'activité génératrice de revenu la plus courante varie considérablement d'une province à l'autre.

Les effets défavorables des projets des ex-combattants sur l'environnement n'inquiètent pas sérieusement les communautés. Les dirigeants locaux sont chargés d'examiner les effets néfastes pour l'environnement des activités génératrices de revenu des ex-combattants et de procéder à des inspections ponctuelles après l'approbation des projets. La moitié des personnes interrogées qui ont participé au processus de vérification déclarent que leurs propositions contenaient des mesures d'atténuation des impacts potentiellement défavorables sur l'environnement. L'impact environnemental le plus probable cité par les personnes interrogées est l'exploitation des ressources locales pour la construction (mentionnée par 20% des personnes interrogées), suivie des impacts négatifs sur les habitats naturels (mentionnés par 7%).

Quelles sont les implications de ces conclusions ?

Une sensibilisation accrue des ex-combattants, des communautés et des dirigeants communautaires au sujet de la protection de l'environnement serait utile.

Étant donné la propension des ex-combattants à adopter des activités génératrices de revenu dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, la sensibilisation au sujet des impacts environnementaux potentiels de l'agriculture et des mesures d'atténuation s'y rapportant devrait avoir la priorité. Une sensibilisation accrue améliorera l'aptitude des ex-combattants et de leurs familles à régler leurs propres projets, tout en permettant aux comités communautaires de mieux suivre les mesures d'atténuation et de veiller à leur application.

L'inclusion de questions relatives aux mesures d'atténuation à toutes les demandes de projet et à l'ensemble des processus de vérification favoriserait la sensibilisation environnementale et permettrait d'élaborer des présentations claires et simples des directives environnementales. Enfin, des visites par des dirigeants communautaires formés aux projets des ex-combattants, avec l'appui d'une expertise des cadres locaux du MINETERE¹, peuvent aider à faire en sorte que les politiques de préservation soient mieux respectées et que les pratiques favorables à l'environnement soient adoptées plus fréquemment.

Certaines incitations peuvent encourager les ex-combattants à adopter des sous-projets favorisant les aspects environnementaux et sociaux. La disponibilité de formations, de conseil technique et d'autres sortes d'appui peut encourager les ex-combattants à entreprendre des activités génératrices de revenu qui seraient bénéfiques du point de vue communal et écologique - comme les services de nettoyage et la plan-

tation d'arbres. En recherchant et en s'entretenant avec les ex-combattants dont les activités sont bénéfiques du point de vue social et environnemental, il sera possible d'identifier les obstacles qu'ils rencontrent et de recueillir des conseils et des suggestions relatifs aux mécanismes d'appui qui pourraient aider ce type de projets.

Étude sur la réintégration des enfants ex-combattants

Comment les anciens enfants-soldats s'adaptent-ils à la vie civile ?

À ce jour, 661 enfants-soldats ont été démobilisés par le biais du Programme rwandais de démobilisation et de réintégration. L'étude a évalué la réintégration des enfants ex-combattants et l'impact de l'assistance fournie par le PRDR.

L'étude a posé les questions principales suivantes:

- Est-ce que les communautés acceptent le retour des enfants-soldats et est-ce que les enfants ex-combattants apprécient de retourner dans ces communautés ?
- Quelles sont les perceptions et attitudes de la communauté envers les anciens enfants-soldats ?
- Dans quelle mesure est-ce que l'assistance du PRDR a effectivement aidé les enfants ex-combattants en termes de leur réintégration socioéconomique ?

Au cours de l'étude, 232 enfants ex-combattants, appartenant à tous les

¹ Ministère des terres, de la réinstallation, de l'environnement, des ressources naturelles et des mines

groupes en conflit, furent interviewés, ainsi que les principaux intervenants, dont les institutions gouvernementales, les groupes de la société civile et les membres de la communauté.

Enseignements

Les enfants ex-combattants ne forment pas un groupe homogène et nécessitent un appui adapté.

Bien que plus de 85% d'entre eux aient joint le conflit à l'âge de 16 ans ou avant, leur âge actuel varie (il y a des mineurs et d'autres qui ont atteint leur majorité), ainsi que leurs situations familiales (10% ont des partenaires ou leurs propres enfants), leurs parcours éducatif et leurs compétences. Certaines divergences existent souvent entre les enfants ex-combattants de l'Armée patriotique rwandaise (APR) et ceux qui appartenaient aux groupes armés (GA).

Le centre de réhabilitation de Ruhengiri a connu un grand succès.

Au centre, les enfants bénéficient d'une gamme de services de soutien, dont des activités de réhabilitation, le conseil psychosocial, la préparation à la vie active, l'alphabétisation, l'apprentis-sage de notions de calcul, et des activités civiques/culturelles et sociales. Selon les personnes interrogées, le centre est convenablement géré et orienté sur le bien-être des enfants.

Les enfants ex-combattants souhaitent un appui en matière d'éducation et de formation.

La majorité des enfants ex-combattants suivaient des études lorsqu'ils prirent part au conflit et souhaitent vivement les reprendre. Une fois démobilisés, 77% d'entre eux poursuivent leur éducation ou suivent une formation professionnelle ou un apprentissage, et leur taux d'abandon est faible. Une différence notable existe entre les enfants ex-combattants qui appartenaient auparavant à l'APR et ceux qui proviennent des groupes armés, tant en termes d'alphabétisation que de leur niveau scolaire avant et

après leur libération, les pourcentages des premiers étant supérieurs pour les deux indicateurs.

La réintégration familiale des enfants ex-combattants a généralement été réussie.

Après la réhabilitation, près de 90% des ex-combattants rejoignent leurs familles ou des familles d'adoption où ils sont, en grande majorité, chaleureusement accueillis et entretiennent des rapports harmonieux. La consultation des enfants ex-combattants avant le regroupement et la préparation de la communauté peuvent être améliorés : plus de la moitié des enfants interrogés ont déclaré que personne n'a demandé leur avis au sujet du regroupement familial ; au niveau de l'accueil, les efforts visant à sensibiliser les familles d'accueil avant l'arrivée des enfants pourraient être renforcés. Il faudrait également faire davantage attention aux 27% d'enfants ex-combattants qui, bien que vivant avec leurs familles ou autres unités de soutien, sont des squatters.

La réintégration communautaire a été positive, mais peut être améliorée.

Les personnes interrogées déclarent en majorité avoir de bons rapports avec leurs voisins ; aucun sentiment défavorable envers les enfants ex-combattants ne fut exprimé par les membres de la communauté ou les autorités interrogées. Toutefois, le fait que 72% des enfants ex-combattants ne participent pas aux activités communales et que 43% n'appartiennent à aucun groupe social est source de préoccupation. Ceci suggère qu'il est important de sensibiliser davantage les communautés afin d'atténuer la stigmatisation et la discrimination envers les ex-combattants; ceci souligne aussi la nécessité d'un appui visant à encourager les enfants ex-combattants à participer à des groupes sociaux ou à en former.

Les besoins psychosociaux des enfants ex-combattants sont souvent négligés.

Les examens médicaux réalisés à la libération de 89% des enfants ex-combattants ont

exclus le diagnostic des invalidités, ce qui suggère qu'un grand nombre de jeunes souffrant du syndrome de stress post traumatique (SSPT) ne reçoivent pas de traitement. La stigmatisation liée aux questions d'ordre psychosocial persiste. Les capacités permettant de détecter ces problèmes étant absentes ou faibles au sein du personnel enseignant et travaillant avec les enfants ex-combattants, le grand nombre de problèmes qu'ils présentent semble "normal". Il est nécessaire de faire participer les communautés au soutien psychosocial en cours, tout en ancrant l'assistance dans les structures communautaires existantes et les traditions locales et en renforçant l'aptitude et la formation du personnel chargé des enfants ex-combattants pour qu'il puisse traiter les questions d'ordre psychosocial.

Quelles sont les implications de ces conclusions ?

Le renforcement des capacités des communautés aiderait ces dernières à aider plus utilement le processus de réintégration des enfants ex-combattants. Un accroissement de la sensibilisation, de la formation et d'autres types d'appui au renforcement des capacités des communautés peuvent aider les dirigeants locaux et les groupes sociaux à agir davantage pour :

- réduire la stigmatisation des enfants-soldats ;
- encourager les enfants ex-combattants à participer aux activités et réseaux communautaires ;
- porter conseil aux enfants et à leurs familles au sujet des questions de réintégration ;
- prendre la responsabilité des activités d'appui à la réintégration après la clôture du PRDR.
- Un climat de confiance mutuelle peut être renforcé en facilitant

la multiplication des contacts entre les enfants ex-combattants et la communauté avant leur réinsertion.

Il faut faire davantage attention au traitement des besoins psychosociaux des enfants ex-combattants. Une première étape consisterait à commanditer une étude pour évaluer l'ampleur des difficultés d'ordre psychosocial chez les enfants ex-combattants, leur manifestation et les moyens en place pour leur fournir un soutien psychosocial efficace. Des mécanismes plus traditionnels d'apport de soutien psychosocial devraient aussi être envisagés, ainsi que la possibilité d'une collaboration accrue entre les agences qui fournissent ce type de soutien à d'autres enfants et jeunes vulnérables.

Étude sur la réintégration des femmes ex-combattantes

Quelle fut l'évolution des conditions de vie des femmes ex-combattantes après la démobilisation? Et dans quelle mesure les avantages proposés par le PRDR aux femmes ex-combattantes ont-ils été accessibles et adéquats?

L'expérience de réintégration des femmes ex-combattantes est souvent très différente de celle de leurs homologues masculins ou des femmes de la société civile en général. Depuis sa formation en 1997, le PRDR a appuyé la réintégration de plus de 330 ex-combattantes et s'est efforcé de répondre à leurs problèmes précis par le biais de mécanismes qui ciblent l'assistance.

Dans le cadre de cette étude,

l'expérience d'intégration sociale et économique de 120 ex-combattantes (plus du tiers de l'ensemble du groupe cible) fut analysée en profondeur et plusieurs leçons furent dégagées en vue de renforcer la sensibilité des projets aux questions relatives au genre.

Enseignements

Les femmes ex-combattantes entretiennent généralement des liens familiaux et communautaires solides. Quatre-vingt pourcent des femmes interrogées furent bien accueillies par leurs familles à leur retour, mais les frais de déplacement, les grandes distances et le manque de temps les empêchent souvent de voir régulièrement leurs familles élargies. En grande majorité, les femmes ex-combattantes estiment avoir de bons rapports avec leurs voisins et près de la moitié d'entre elles jugent que la cohésion sociale s'est améliorée. Près de la moitié seulement des personnes interrogées étaient mariées ou vivaient en concubinage, le plus souvent avec un autre ex-combattant. Les femmes ex-combattantes estiment que les autres ex-combattants sont plus en mesure de les comprendre ainsi que leurs expériences, mais ces couples peuvent être fragiles du point de vue économique si les deux partenaires manquent d'expérience et de compétences utiles dans la vie civile. Les 50% de femmes ex-combattantes sans partenaires (par ex., les veuves, les mères célibataires) sont aussi particulièrement fragiles au niveau économique et social.

La plupart des avantages du programme sont accueillis favorablement. Quatre-vingt dix-neuf pour cent des femmes ont reçu les avantages de réinsertion et réintégration auxquels elles ont droit et s'en servent le plus couramment pour subvenir à leurs besoins, couvrir les dépenses familiales et payer le logement et la scolarisation des enfants. La plupart des femmes ex-combat-

tantes comptent sur le kit de réinsertion pour subvenir à leurs besoins. Quarante pour cent seulement des femmes interrogées ont reçu un appui par le biais du Volet de Soutien aux groupes vulnérables (VSV). Bien que les femmes ex-combattantes soient éligibles à l'appui du VSV, certaines suggèrent qu'elles en sont exclues parce qu'elles sont mariées ou que les comités d'évaluation les jugent trop riches. Il est nécessaire de veiller à la transparence, à la diffusion des informations et à la réglementation des processus d'éligibilité et de vérification du VSV.

Il est nécessaire d'intensifier la sensibilité des formations en matière de genre pour que les femmes ex-combattantes puissent subvenir durablement à leurs besoins. Plus des deux-tiers des femmes ex-combattantes interrogées avaient un emploi (dans le secteur formel ou indépendantes), mais près de la moitié de ces femmes travaillaient seulement à temps partiel, de façon saisonnière ou occasionnelle, sans sécurité à long terme ni revenu stable et suffisant. La subsistance des femmes est entravée par une discrimination institutionnalisée qui limite leur aptitude à hériter les logements, les biens de propriété, les propriétés foncières et autres actifs productifs. Cependant, la majorité des femmes ex-combattantes sont jeunes et instruites, 88% d'entre elles ayant achevé l'école primaire – ce qui suggère qu'elles disposent d'une bonne base pour la formation professionnelle, la préparation à la vie active et autres possibilités éducatives.

Pour répondre aux besoins des femmes ex-combattantes, les programmes de formation devraient comporter des sujets qui leur sont adaptés, disposer d'installations accessibles et de services de garde d'enfants ; ils doivent aussi veiller à une diffusion généralisée des informations relatives aux procédures de demande de service. Beaucoup

de femmes ex-combattantes ne suivent pas les programmes de formation parce qu'elles estiment qu'ils sont inadaptés à leurs intérêts ou inacceptables par la société (par ex., la menuiserie, le soudage, ou la mécanique) ou parce que les cours sont donnés à des endroits trop éloignés où elles ne peuvent pas se rendre à cause de leurs responsabilités ménagères et par manque d'aide pour faire garder les enfants.

Un appui accru en matière de gestion monétaire serait avantageux. Les femmes ex-combattantes ont déclaré ne pas avoir l'habitude du crédit et disposer de peu d'économies ou de sécurité financière ; une formation sur l'épargne, les investissements et la gestion monétaire générale leur serait donc utile. Bien qu'un grand nombre de ces femmes considère le crédit à court terme comme risqué, des initiatives qui s'accompagnent de campagnes de sensibilisation au sujet du crédit (risques, avantages, pratiques utiles d'usage productif) et qui proposent des fonds ou des subventions précoces de lancement des activités peuvent aider les femmes à s'exercer à la gestion monétaire, ce qui leur permettrait de mieux tirer profit du crédit à plus long terme.

Les questions de santé des femmes sont fréquemment négligées. Soixante-dix pour cent des femmes ex-combattantes n'ont pas été soumises à un examen médical au moment de la démobilisation, ce qui suggère qu'il faudrait procéder à une sensibilisation accrue au sujet des maladies mentales et chroniques, des maladies infectieuses et du processus même d'examen. Par ailleurs, les femmes ex-combattantes sont bien informées au sujet de la transmission du VIH/SIDA, mais utilisent très peu les préservatifs et connaissent mal les services d'orientation et d'appui destinés aux personnes séropositives. Le processus de démobilisation et de réintégration pourrait constituer un moyen utile de discuter les questions

relatives à la santé et à la sexualité en donnant des informations sur les services de santé qui existent pour la population civile. Enfin, beaucoup de conditions liées au SSPT furent citées par les femmes ex-combattantes interrogées. Ceci fait ressortir la nécessité d'un appui dans le domaine de la santé psychosociale et mentale (conseil, soutien social, information et orientation pratique) à l'intention des femmes ex-combattantes. Il est essentiel de veiller à ce que l'équipe de prestataires de services de santé mentale comporte des femmes.

Il serait utile d'accorder plus de place à la discussion des problématiques relatives au genre dans l'ensemble du processus de DDR. Beaucoup de femmes ex-combattantes apprécieraient particulièrement que des séances spéciales supplémentaires, au cours du processus de démobilisation, soient consacrées aux questions relatives au genre et à d'autres problèmes propres aux femmes. Elles aimeraient aussi être mieux préparées psychologiquement aux aspects de la réintégration qui sont associés au genre.

Quelles sont les implications de ces conclusions ?

Il est essentiel de cibler de façon explicite les femmes ex-combattantes vulnérables. Les ex-combattantes qui sont veuves, séparées, mères célibataires, malades, etc., nécessitent un appui spécialisé et ciblé de réintégration. Le PRDR et ses partenaires devraient veiller à ce que ces femmes soient informées de l'existence du volet de soutien aux groupes vulnérables et de ses usages potentiels et reçoivent une assistance spéciale selon les besoins (par ex., indemnités pour la garde des enfants) qui les aide à tirer profit des autres sources de soutiens disponibles dans leurs communautés.

Le soutien à la subsistance destiné aux femmes ex-combattantes mérite des investissements supplémentaires. L'adaptation de la formation en tenant compte du genre (sujets adéquats, services de garde d'enfants) devrait être prioritaire. Les compétences en gestion monétaire pourraient constituer un élément crucial de la mise en place de moyens durables de subsistance pour beaucoup de femmes qui n'ont aucune expérience en termes d'épargne et d'économie fondée sur l'argent liquide. La CRDR et ses partenaires devraient aussi réfléchir au rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion de l'emploi des ex-combattantes en plaidant leur cause auprès des employeurs des secteurs public et privé et de la société civile et en incorporant des femmes ex-combattantes aux programmes de création d'emploi gouvernementaux.

Les femmes ex-combattantes tireraient profit de l'adhésion aux associations de leurs communautés. La participation aux groupes locaux peut encourager l'intégration socioéconomique et aider à rétablir le capital social. L'inclusion, dans les communautés d'accueil, des partenaires des ex-combattantes et des femmes aux activités de conseil, aux discussions sur les questions relatives au genre et aux formations qui encouragent la participation et la mise en place de réseaux peut aider les femmes ex-combattantes à mieux s'intégrer aux réseaux sociaux informels dans leurs communautés plus élargies. L'association Ndabaga, déjà en place, tirerait aussi profit d'un appui stratégique en matière de renforcement des capacités visant à intensifier son orientation populaire et à chapeauter d'autres organisations de femmes.

Les questions relatives au genre pourraient être mieux intégrées à tous les niveaux du PRDR. Les femmes ex-combattantes interrogées estiment que le programme tirerait profit d'une formation

supplémentaire sur la sensibilité et la sensibilisation aux questions de genre à l'intention du personnel du programme, ainsi que d'une représentation accrue des femmes dans les structures du programme. Il est essentiel de veiller

à ce que la programmation tienne compte des questions relatives au genre (qu'il s'agisse des formes appropriées de diffusion de l'information ou des possibilités de formation). Inviter les femmes ex-combattantes à parti-

ciper à la planification d'une stratégie de retrait du programme leur donne une plateforme à partir de laquelle elles peuvent donner leur avis, ce qui permettrait de traiter leurs besoins précis de réintégration à l'avenir.

Pour plus d'informations sur le Programme rwandais de démobilisation et réintégration ou pour obtenir des copies des études complètes, veuillez contacter :

Programme rwandais de démobilisation et réintégration

Tél: (250) 583620/587159/587160

Fax: (250) 587161/587162

Kigali, Rwanda

Courriel: demobrwanada@yahoo.com ou dembo@rwanda1.com or rdrp@rdrc.org.rw



Le Programme multi-pays de démobilisation et réintégration (MDRP) est un partenariat de plusieurs pays et organisations qui soutient la démobilisation et la réintégration des ex-combattants de la région élargie des Grands Lacs en Afrique centrale. Le MDRP est financé par la Banque mondiale et 13 bailleurs de fonds – l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume Uni, la Suède, et la Commission européenne. Il collabore avec les gouvernements et commissions nationaux et avec plus de 30 organisations partenaires, dont les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.